



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 62 CC/18

Réunion du 23/11/2017

Membres : MM. LECOUR – BELORGEY – VALOT – DA SILVA – BOUJON.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Préambule : la FMI est obligatoire pour TOUS LES CHAMPIONNATS

Procédure :

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

FMI NON REALISEE – JOURNEE DU 18 - 19 Novembre 2017

La commission

- prend note des constats d'échec signés par les clubs et les arbitres
- informe que les feuilles de match papier, des matchs ci-dessous, ont bien été reçues

Match 19990959 U18 D2 – B ENT NEUILLY LES DIJON – ENT FAUVERNEY du 18/11/2017

La commission prend connaissance du constat d'échec des clubs de ENT NEUILLY LES DIJON – ENT FAUVERNEY et de l'arbitre.

S'agissant d'un problème de tablette n'incombant pas le club de Neuilly Les Dijon, la commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat

Match 19708498 D3 – C MARSANNAY 2 – REMILLY 2 du 12/11/2017

Après réception de la feuille de match papier et n'ayant aucun retour de la FFF.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat

Match 19926125 D4 – I CHENOVE 3 – VOUGEOT 2 du 12/11/2017

Après réception de la feuille de match papier et n'ayant aucun retour de la FFF.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat

Match 20029727 U18 à 8 FEM IS/TILLE – Ent SAULON CORCELLES du 18/11/2017

La Commission constate l'absence du constat d'échec

Vu le compte-rendu du service informatique.

La commission constate que la responsabilité d'échec de la procédure FMI incombe au club de IS/TILLE, au motif qu'aucune tablette n'a été mis à disposition pour le match par le club.

Elle sanctionne le club d'IS/TILLE et demande au club d'IS/TILLE de faire le nécessaire pour le prochain match.

Amende 36€ à IS/TILLE.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat

Match 20029644 U15 à 8 FEM IS/TILLE – Ent SAULON CORCELLES du 18/11/2017

La Commission constate l'absence du constat d'échec

Vu le compte-rendu du service informatique.

La commission constate que la responsabilité d'échec de la procédure FMI incombe au club de IS/TILLE, au motif qu'aucune tablette n'a été mise à disposition pour le match par le club.

Elle sanctionne le club d'IS/TILLE et demande au club d'IS/TILLE de faire le nécessaire pour le prochain match.

Amende 36€ à IS/TILLE.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Match 19708782 U18 ACCESS FC TILLES 1 – JDF 21 du 18/11/2017

La commission prend connaissance du constat d'échec des clubs de FC TILLES, JDF 21 et de l'arbitre.

S'agissant d'un Bug informatique, la commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat

F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD 18 et 19 NOVEMBRE 2017

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Journée du 18-19/11/2017

Non transmission de la F.M.I : R.A.S

Journée du 18-19/11/2017

Retard transmission de la F.M.I : R.A.S

SENIORS

FORAITS

Match 19926068 D4 – G Ent ETEVAUX 1 – DAIX 3 du 19/11/2017

Forfait non déclaré de DAIX 3.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 - 3 -1 pt à DAIX 3 pour en porter le bénéfice à Ent ETEVAUX

Amende 100 € à DAIX 3.

CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

Match 19925919 D4 – B MVF 3 – VITTEAUX 2 du 26/11/2017 se jouera à 14h30 – Terrain de MONTBARD

Match 20156116 CCCO MPL 2 – TART LE HAUT VARANGES du 10/12/2017 se jouera le 9/12/2017 à 19h00

Match 19926047 D4 – G DAIX 3 – MPL 2 du 17/09/2017 se jouera le 29/11/2017 à 19 h 30 – Terrain Stabilisé

Match 19925920 D4 – B ES MORVANDELLE – ST EUPHRONE du 26/11/2017 se jouera sur le terrain M. CORCELLES à LA ROCHE EN BRENIL

Match 20156131 CCCO FONTAINE LES DIJON 2 – FENAY 1 du 10/12/2017 demandant à jouer le 11/02/2018

La Commission ne peut accorder le report du match à la date du 11/02/2018, le prochain Tour de la CCCO ayant lieu à cette date.

COURRIERS

- **De ECHENON** : demandant un délégué sur la rencontre VINGEANNE FC – ECHENON 2 du 26/02/2018.

La Commission désigne M. DA SILVA, au frais du club d'ECHENON.

- **De ETEVAUX** concernant la visibilité des feuilles de match des équipes premières évoluant dans les championnats de Ligue sur Footclubs. La Ligue nous confirme que les feuilles de match ligue est toujours accessible
- **M. BOUJON** : Rapport delegation. Pris note.

DELEGUES

Match 19707858 D1 ASPTT 2 – GRESILLES du 03/12/2017 - M. BOUJON CLAUDE aux frais de DIJONS GRESILLES.

ETHIQUE SPORTIVE Article 1.12

Les classements arrêtés au 20/11/2017 sont consultables sur le site du District.

JEUNES

Dossier Transmis par la C° de Discipline (PV disc/9 DU 9/11/2017)

Match 19708960 U15 ACCESS ST APOLLINAIRE 2 – TALANT 1 du 14/10/2017

Match arrêté à la 63^{ème} minute.

La Commission de Discipline donnant match à rejouer, la Commission des Compétitions fixe le match au 10/02/2018

FORFAIT

Match 20016125 U13 N2 – Ent MVF 2 – TALANT 2 du 18/11/2017

Forfait déclaré de TALANT 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 - 3 -1 pt à TALANT 2 pour en porter le bénéfice à Ent MVF 2

Amende 30 € à TALANT 2.

CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 19708787 U18 ACCESS GEVREY – JSIF 2 du 26/11/2017 se jouera le 25/11/2017 à 14h30

Match 19924649 U18 D1 A UCCF – Ent FAUVERNEY DU 10/12/2017 se jouera le 09/12/2017 à 15h00.

Match 19990968 U18 D2 Ent VOUGEOT – JSIF 3 du 26/11/2017 du 25/11/2017 à 16 h 30

Match 20015880 U13 N1 - B DFCO FEM – USCD 3 du 09/12/2017 se jouera le 6/12/2017 à 15 h 30

Match 20015922 U13 N1 - C USCD 2 – GRESILLES FC du 25/11/2017 se jouera le 29/11/2017 à 17 h 30

Match 20015947 U13 N1 – D BEAUNE 1 – JSIF du 25/11/2017 se jouera le 6/12/2017

Match 20016185 U13 N2 D MARSANNAY 2 – Ent SAULON CORCELLES du 25/11/2017 se jouera sur le terrain de Corcelles les Citeaux.

Match 20029645 U15 à 8 FEM DUC – ASPTT DU 18/11/2017 se jouera le 6/12/2017 à 18 h 00

La commission en possession de l'accord des deux clubs, inverse les rencontres entre ces deux clubs, soit :

Match Aller : **19991060 U18 D2 – B POUILLY EN AUXOIS – Ent VITTEAUX** se jouera le 26/11/2017

Match Retour : U18 D2 – B Ent VITTEAUX – Ent POUILLY EN AUXOIS se jouera le 12/05/2018

RAPPEL :

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est **impératif** que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus **soit 6 jours avant la date de la rencontre**. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement.

COURRIERS

D'IS/TILLE : concernant les équipes féminines. Transmis à la Commission Féminines.

De M. VITRY F du club de MARSANNAY : Voir règlement Championnat Jeunes – Article 3.2 Foot à 8

POINTAGE FEUILLE DE MATCH U13 et FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11**RAPPEL**

Les feuilles de matchs U13 et Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs. En cas de non envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.

Pointage plateaux des 30/9 - 7/10 - 14/10 - Mise à jour au 22 novembre 2017											
FEUILLES DE PRESENCE NON RECUES											
		U7			U9			U11			
		30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct	
ARGILLY ANTILLY	548150			à Argilly			à Argilly				
CCOF	552615									à Uccf	
CHATILLON COLOMBINE	553664		à Venarey					à Mvf	à Uccf		
CHEVIGNY ST SAUVEUR	521525							à Quetigny			
DAIX	538216									à Daix	
DFCO	547450			à Dfco				à Aiserey			
GEVREY	521167		à Chenôve								
MARSANNAY	524184		à Chenôve								
POUILLY EN AUXOIS	523635							à Ruffey	à Magnien		
ST APOLLINAIRE	525648	à Pontailler		à Selongey						à Selongey	
TILLES FC	581367				à Pontailler		à Val de Norge			à Val de Norge	
USCD	506790		à Chenôve								
VOUGEOT	521727		à Beaune			à Longvic					
FEUILLES DE BILAN NON RECUES											
		U7			U9			U11			Interclubs 14-oct
		30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct	
ARGILLY ANTILLY	548150		x			x					
CHATILLON COLOMBINE	553664					x					
POUILLY EN AUXOIS	523635					x					x
TILLES FC	581367							x			

Pointage plateaux des 11 et 18 novembre 2017

La commission des compétitions demande aux clubs d'envoyer les feuilles manquantes rapidement

FEUILLES DE PRESENCE NON RECUES

		U7		U9		U11	
		11-nov		11-nov	18-nov	11-nov	18-nov
DIJON ULFE	528772						à Varanges
FONTAINE LES DIJON	526621						à EF Villages
MVF	553295	à Précy			à Esvo		
PLOMBIERES	524960	à Talant					
QUETIGNY	522263			à Is sur Tille		à Fontaine	à Chenôve
RUFFEY STE MARIE	531711						à Meursault
UCCF	553664				à Montigny		
USCD	506790						à Grésilles

FEUILLES DE BILAN NON RECUES

		U7		U9		U11	
				11-nov	18-nov	11-nov	18-nov
FONTAINE LES DIJON	526621				x		
IS SUR TILLE	506741				x		
MVF	553295					x	
QUETIGNY	522263					x	
SAINT APOLLINAIRE	525648						x
SEURRE	540450				x		x

CLUBS ABSENTS NON EXCUSES

		U7		U9		U11	
		11-nov		11-nov	18-nov	11-nov	18-nov
ARGILLY	548150					à Ruffey	
ASDDOM	542181						à Grésilles
BEAUNE	506750	à Gevrey					
FCAB	506864					à UCCF	
VINGEANNE	548134				à St Jean		
GRESILLES	548751					à Plombières	
SELONGEY	516267			à CCOF			

Amende 15 € en cas de récidive

U13

Feuilles de défi-jonglages non reçues :

Match 20016098 N2 – B MEURSAULT 1 – ENT FCCL 1 du 18/11/2017

FEMININES

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Voir rubrique FMI

CHANGEMENT DE DATE ET D'HORAIRE

Match 20025254 CRITERIUM FEM – A SEURRE 1 – Ent CHASSAGNE MONTRACHET 1 du 13/11/2017 remis au 11/12/2017 se jouera le 18/12/2017 à 20 h 30

Match 20025251 CRITERIUM FEM – A SEURRE – MAGNIEN du 3/11/2017 se jouera le 30/11/2017.

Match 20029727 U18 à 8 FEM IS/TILLE 1 – ENT SAULON CORCELLES du 18/11/2017 se jouera à 15h.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR